

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 2 mars 2016 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur André Durocher, Monsieur Howard Sauvé, Monsieur Fred Beaudoin, Madame Dawn Charles, Monsieur David Hudson, Madame Brenda Dawson.

Madame Josée Hébert, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2016-03-043

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

**OUVERTURE DE LA SESSION
PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2016
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 31 janvier 2016
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 8. Affaires diverses**
 - 8.1 Avis de motion du projet de Règlement RU.02.2011.08
 - 8.2 Avis de motion au Règlement 2016-01
 - 8.3 Avis de motion au Règlement 2016-02
 - 8.4 Adoption du Règlement 2015-08 concernant la création, l'organisation et la gestion d'un Service de la sécurité incendie

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2016

- 8.5 Adoption du projet de la version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 8.6 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Dossier monsieur Stéphane Jourdain
- 8.7 Mandat au cabinet d'avocats PRÉVOST FORTIN D'AOUST - Capstick
- 8.8 Mandat au cabinet d'avocats BÉLANGER SAUVÉ - Cours d'eau sans nom
- 8.9 Autorisation d'achat d'équipement pour le Service incendie - Lance d'incendie
- 8.10 Adjudication du contrat de gré à gré pour la refonte du site Web
- 8.11 Programme d'échantillonnage de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord année 2016 par l'organisme Abrinord
- 8.12 Contribution annuelle 2016 versée à Tricentris et application de la clause 1.4.2 de l'entente
- 8.13 Appui aux journées de la persévérance scolaire
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

2. Adoption des procès-verbaux

2016-03-044

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2016

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **3 février 2016** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du **3 février 2016**.

Compte tenu que monsieur David Hudson n'était pas présent lors de la séance du 3 février 2016, il est exempté de voter sur ce point.

ADOPTÉE.

2016-03-045

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes de février 2016.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes de février 2016 totalisant **128 933,90 \$** et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de février 2016 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2016

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 31 janvier 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 janvier 2016.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois février a été remis à chacun des membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Travaux publics

La Municipalité a procédé à la mise à pied temporaire de deux employés du Service des travaux publics et elle est toujours à la recherche d'un directeur du Service des travaux publics.

Incendie

La vente du camion incendie numéro 203 sera affichée sur le site du Centre de services partagés du Québec au mois de mars.

MRC d'Argenteuil

La consultation publique concernant le projet du schéma révisé de couverture de risque en sécurité incendie se tiendra dans l'édifice de la MRC le 23 mars 2016 à compter de 19 h.

7. Dépôt de rapports

7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de janvier 2016.

8. Affaires diverses

8.1 Avis de motion du projet de Règlement RU.02.2011.08

Un avis de motion concernant le projet de règlement RU.02.2011.08 est par la présente donné par monsieur Howard Sauvé afin de modifier l'appellation et le chiffre des zones H-1 et H-2 et de modifier les usages autorisés de ces zones et de créer des dispositions permettant la restauration de milieux humides perturbés.

Cet avis de motion est donné en vertu de l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2016

8.2 Avis de motion au Règlement 2016-01

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Fred Beaudoin qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, le conseil adoptera un règlement portant sur *le tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Mille-Isles*.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

8.3 Avis de motion au règlement 2016-02

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Howard Sauvé qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le conseil adoptera un règlement portant sur *le stationnement*.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

ADOPTÉE.

2016-03-046

8.4 Adoption du Règlement 2015-08 concernant la création, l'organisation et la gestion d'un Service de sécurité incendie

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 3 février 2016 par monsieur Fred Beaudoin;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à la majorité des membres du conseil (4) :

M. Michel Boyer, maire, a exercé son droit de vote en vertu de l'article 161, et vote en faveur de l'adoption du Règlement 2015-08.

D'ADOPTER le Règlement 2015-08 concernant la création, l'organisation et la gestion d'un Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE.

Mme Brenda Dawson, M. André Durocher et M. David Hudson expriment leur désaccord.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2016

2016-03-047

8.4.1 Amendement à l'ordre du jour

Considérant l'adoption sur division du Règlement 2015-08 concernant la création, l'organisation et la gestion d'un Service de la sécurité incendie;

Considérant que les membres du conseil qui ont voté contre désirent qu'un message soit envoyé au gouvernement par rapport à l'atteinte à la vie privée que comporte l'obligation prévue à l'article 32 de la Loi sur la sécurité incendie et le niveau d'amendes prévues aux articles 155 et 156 de la Loi.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AMENDER l'ordre du jour afin d'y ajouter un point visant à faire connaître aux autorités compétentes les motifs à l'appui de leur position.

ADOPTÉE.

2016-03-048

8.4.2 Demande au gouvernement du Québec

Considérant que le conseil demande au gouvernement du Québec de s'expliquer quant à l'atteinte à la vie privée que peuvent constituer les articles 5, 32, 155 et 156 de la Loi sur la sécurité incendie;

Considérant que le conseil de la Municipalité de Mille-Isles a adopté à majorité son règlement concernant la création, l'organisation et la gestion d'un Service de sécurité incendie et le projet révisé du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil lors de sa séance tenue le 2 mars 2016;

Considérant que ces deux (2) résolutions ont suscité un débat sur l'atteinte à la vie privée que constituent les articles 5 et 32 de la Loi sur la sécurité incendie obligeant les propriétaires ou occupants à laisser pénétrer dans les lieux les personnes pour y faire les inspections;

Considérant que le refus pour les propriétaires ou occupants de permettre l'inspection est une contravention à la Loi au sens de l'article 155;

Considérant l'importance des amendes prévues aux articles 155 et 156 de la Loi qui ne tiennent pas compte de la capacité de payer de la majorité des citoyens.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à la majorité des conseillers (5) :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec et aux ministères compétents de fournir des explications quant aux prétentions exprimées voulant que la combinaison des articles 5, 32, 155 et 156 porte atteinte de manière démesurée et non justifiable à la protection de la vie privée garantie par la charte.

ADOPTÉE.

M. David Hudson exprime son désaccord.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2016

2016-03-049

8.5 Adoption du projet révisé du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Considérant que la *Loi sur la sécurité incendie*, sanctionnée le 16 juin 2000 par l'Assemblée nationale du Québec, oblige les municipalités régionales de comtés à établir, en liaison avec les municipalités locales, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie en conformité avec les orientations déterminées par le ministère de la Sécurité publique du Québec;

Considérant que dans une lettre datée du 19 août 2005, le ministre de la Sécurité publique du Québec alors en poste, monsieur Jacques P. Dupuis, annonçait la délivrance de l'attestation de conformité pour le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil;

Considérant que la Loi prévoit également une révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie dans la sixième année suite à son entrée en vigueur;

Considérant que la MRC d'Argenteuil a adopté en octobre 2014 la résolution numéro 14-10-336 afin d'enclencher le processus de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Considérant que la MRC d'Argenteuil a tenu, le 13 avril 2015, une journée de réflexion sur la sécurité incendie, laquelle réunissait plusieurs partenaires du milieu : élus et cadres municipaux, chefs pompiers, représentants de la Sûreté du Québec, du Centre Intégré de santé et de services sociaux des Laurentides et du ministère de la Sécurité publique;

Considérant que le 12 juin 2015, la MRC d'Argenteuil a tenu une seconde journée de réflexion, durant laquelle deux présentations ont eu lieu, soit celle d'un professeur associé de l'École nationale de l'administration publique (ENAP), monsieur Jacques Bourgault, qui est venu présenter aux membres du conseil de la MRC, une étude portant sur les différents modèles de regroupement des services incendie et celle du directeur du Service des incendies de la MRC d'Autray, monsieur Daniel Brazeau, qui est venu présenter le modèle de gestion intégrée mis en place dans cette MRC;

Considérant qu'un sous-comité de travail composé des élus siégeant au sein du comité de sécurité publique, du personnel de la MRC responsable de ce dossier, auxquels pourraient s'adjoindre, au besoin, quelques chefs pompiers a été créé pour mener à terme le projet de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil (résolution 15-07-279);

Considérant que le sous-comité de travail a tenu trois (3) rencontres afin de valider les orientations stratégiques et politiques du projet de schéma révisé;

Considérant que la MRC a tenu quatre (4) rencontres administratives avec l'ensemble des directeurs en sécurité incendie des municipalités locales afin de travailler sur les éléments du schéma et plus particulièrement sur le plan de mise en œuvre;

Considérant que le projet de schéma révisé a été présenté au conseil de la MRC lors de la séance régulière du 20 janvier 2016;

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2016

Considérant que le conseil a donné son aval au processus de consultation proposé à partir du projet de schéma déposé à la séance de janvier 2016, soit la tenue d'une séance d'information pour l'ensemble des élus municipaux de la MRC et une séance de consultation publique à venir en mars 2016;

Considérant que la MRC a tenu une séance d'information destinée à l'ensemble des élus municipaux, aux directions générales et aux directeurs d'incendie des municipalités locales de la MRC le 23 février 2016 à l'aréna Kevin-Lowe – Pierre-Pagé;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles doit produire un plan de mise en œuvre en vue de l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie;

Considérant que le plan de mise en œuvre local est intégré au plan de mise en œuvre régional inclus dans le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET **RÉSOLU** à la majorité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le projet révisé du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil, incluant le plan de mise en œuvre local pour notre Municipalité.

ADOPTÉE.

M. David Hudson exprime son désaccord.

2016-03-050

8.6 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Monsieur Stéphane Jourdain

Considérant que le demandeur, monsieur Stéphane Jourdain, a déposé une demande de permis de construction numéro 2016-00001 visant la construction d'une résidence dont l'adresse est 35, chemin Riddell;

Considérant qu'initialement le numéro de lot de ces terrains était une partie du lot 99 (p-99) et qu'à la suite de la rénovation cadastrale, ces lots étaient composés des lots 3 207 140, 3 802 370 et 3 802 371 du cadastre du Québec. À la suite de la vente du terrain, celui-ci porte maintenant le numéro 5 003 989;

Considérant que selon les termes de l'article 15.1.1 du Règlement de zonage RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, une condition préalable à la délivrance d'un permis de construction est le paiement de la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels lorsque le terrain, pour lequel un permis de construction est émis, n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 3 100 \$ ou à une superficie de 3 763,52 mètres carrés.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2016

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de monsieur Stéphane Jourdain et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 3 100 \$.

QUE cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2016-03-051

8.7 Mandat au cabinet d'avocats PRÉVOST FORTIN D'AOUST - Capstick

Considérant les nombreuses démarches entreprises par la Municipalité afin de procéder à la rénovation ou à la démolition des propriétés sises au 750 et 752, chemin Tamaracouta;

Considérant les difficultés rencontrées par la Municipalité afin de faire respecter les engagements pris par le propriétaire à l'effet de transmettre, de professionnels qualifiés, les documents nous permettant d'autoriser son projet dans le respect de la réglementation municipale;

Considérant qu'à la suite du rapport de la directrice du Service de l'urbanisme et environnement, le conseil constate qu'il existe des bâtiments dans un état de détérioration très avancé mettant en danger la sécurité du public sur les lots numéro 3 207 743 et 3 207 750 du cadastre du Québec;

Considérant qu'il est approprié de confier le mandat au cabinet d'avocats PRÉVOST FORTIN D'AOUST S.E.N.C.R.L., pour régulariser la situation avec le propriétaire dans les meilleurs délais.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER le cabinet d'avocats PRÉVOST FORTIN D'AOUST S.E.N.C.R.L., afin de faire parvenir une mise en demeure au défendeur et d'entreprendre, le cas échéant, les recours utiles devant la Cour supérieure dans le but d'obtenir les ordonnances requises pour assurer la rénovation ou, si nécessaire, la démolition desdits immeubles.

ADOPTÉE.

2016-03-052

8.8 Mandat au cabinet d'avocats BÉLANGER SAUVÉ - Cours d'eau sans nom

Considérant que des travaux coûteux peuvent et doivent être effectués par une Municipalité sur la propriété d'un contribuable, à ses frais, pour des raisons environnementales, de sécurité, etc.;

Considérant que certains de ces travaux peuvent affecter à perpétuité la pleine jouissance de certaines propriétés en vertu des lois et règlements tels que ceux qui protègent l'eau et les bandes riveraines.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2016

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER la firme d'avocats BÉLANGER SAUVÉ afin d'obtenir une opinion juridique sur les pouvoirs et les obligations de la Municipalité d'acquérir une propriété dont la sécurité serait menacée, ou dont la perte de la pleine jouissance à perpétuité du terrain et le coût des travaux seraient démesurés par rapport à la valeur de la propriété.

ADOPTÉE.

2016-03-053

8.9 ***Autorisation d'achat d'équipement pour le Service de sécurité incendie - Lance d'incendie***

Considérant l'importance de posséder les outils nécessaires et fonctionnels pour assurer l'efficacité du Service incendie pour la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la Municipalité;

Considérant la recommandation 2016-63 du directeur du Service de sécurité incendie à l'effet d'acquérir une lance d'incendie;

Considérant qu'un montant est prévu au budget 2016 pour l'achat d'équipement pour le Service de sécurité incendie.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le directeur du Service incendie, monsieur Alain Charbonneau, à dépenser la somme de 1 285 \$ taxes en sus pour l'achat de cet équipement;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-0300-725.

ADOPTÉE.

2016-03-054

8.10 ***Adjudication du contrat de gré à gré pour la refonte du site Web***

Considérant qu'une Municipalité est autorisée à conclure un contrat de gré à gré lorsque la dépense est inférieure à 25 000 \$ (article 936 du *Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.1*);

Considérant que le site Web de la Municipalité nécessite une refonte et une mise à jour afin d'être plus convivial pour tous ses utilisateurs;

Considérant que l'offre de services de l'entreprise King Communications propose un concept de services intégrés aux besoins de la Municipalité;

Considérant la recommandation du comité de sélection qui a analysé les soumissions reçues.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2016

D'ADJUGER à l'entreprise King Communications le contrat pour la refonte du site Web au montant de **17 188,76 \$ taxes incluses**, le tout et en conformité avec la Politique de gestion contractuelle 2010;

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-11000-412, 02-13000-645, 02-19000-419, 02-62100-347 et 02-62100-419.

ADOPTÉE.

2016-03-055

8.11 ***Programme d'échantillonnage de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord pour l'année 2016 par l'organisme Abrinord***

Considérant que selon son code environnemental adopté en octobre 2012 (résolution 2012-10-247), la Municipalité de Mille-Isles s'est donné comme orientation de protéger les milieux sensibles, la biodiversité et les ressources du territoire;

Considérant que selon son code environnemental, la Municipalité de Mille-Isles favorise l'accessibilité à une eau potable de qualité par sa gestion de l'eau;

Considérant que le programme d'échantillonnage d'Abrinord permet de dresser un portrait général de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord et ses principaux tributaires;

Considérant que le projet vise à collecter des informations sur la qualité de l'eau à la station d'échantillonnage sur la rivière Bonniebrook, près de la montée de l'Église et de l'intersection du chemin de Mille-Isles, sur le territoire de la Municipalité;

Considérant que l'échantillonnage permet d'analyser le phosphore, les matières en suspension et les coliformes fécaux pouvant séjournés dans les eaux de la rivière Bonniebrook afin de s'assurer de la qualité de l'eau.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RENOUVELLER l'entente avec l'organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord), afin de collecter des informations sur la qualité de l'eau de la rivière Bonnie Brook et de verser la contribution annuelle de 1 000 \$, tel que prévu au budget année 2016;

D'AUTORISER la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles, ladite entente avec Abrinord;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-46000-413.

ADOPTÉE.

2016-03-056

8.12 ***Contribution annuelle 2016 versée à Tricentris et application de la clause 1.4.2 de l'entente***

Considérant l'entente 2012-2017 intervenue avec Tricentris, laquelle fût autorisée par la résolution 2012-06-140, adoptée à la séance du 5 juin 2012;

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2016

Considérant que par cette entente la Municipalité s'est engagée à verser une contribution annuelle non remboursable;

Considérant qu'en vertu de cette entente, le conseil d'administration de Tricentris applique la clause 1.4.2 qui stipule qu'il peut demander qu'une contribution supplémentaire soit versée pour l'année en cours advenant un manque à gagner découlant de la gestion de l'établissement de récupération et de conditionnement de matières recyclables ou d'une insuffisance de ces matières prélevées sur le territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE VERSER la contribution annuelle d'une somme de 1 388,15 \$ taxes en sus et le montant supplémentaire de la clause 1.4.2 de 2 157,30 \$ taxes en sus, à Tricentris, centre de tri, pour un montant total de 3 545,45 \$ taxes en sus, et ce, selon l'entente en vigueur;

D'AFFECTER cette dépense au poste budgétaire 02-45210-447.

ADOPTÉE.

2016-03-057

8.13 Appui aux journées de la persévérance scolaire

Considérant que le taux de diplomation ou de qualification des adolescents des Laurentides, après sept (7) ans, s'élève à 78,4 % chez les filles et à 66,2 % chez les garçons;

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus :

Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept (7) ans de moins qu'un diplômé;
- A deux (2) fois plus de risques de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risque de connaître des épisodes de dépression.

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, faire du bénévolat, donner du sang)
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé).

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie des Laurentides; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2016

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles est engagée de différentes manières dans l'appui de la réussite et de la persévérance scolaires;

Considérant que les Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) organisent dans la 3^e semaine de février, et ce, à chaque année, des Journées de la persévérance scolaire qui se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles sont ponctuées de plusieurs activités dans les différentes communautés et écoles de notre région;

Considérant que les journées de la persévérance scolaire se tiennent simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuient elles aussi cet événement.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DÉCLARER la 3^e semaine de février de chaque année comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre Municipalité;

D'APPUYER le PREL et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire des Laurentides une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés et de continuer à poser des gestes significatifs en ce sens.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2016-03-058

10. Levée de la séance

À **20 h 10**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2016

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Josée Hébert
Greffière et
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée